



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Entreprises de l'Oise

Question écrite n° 27520

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des entreprises de l'Oise. L'épidémie du Covid-19 et les mesures restrictives prises dans le but d'en freiner la propagation ont de graves incidences sur la pérennité des entreprises, notamment les TPE. Des pans entiers de l'économie locale souffrent d'un très fort ralentissement, voire d'un arrêt total de l'activité. Au regard de cette situation, les organisations patronales et professionnelles sollicitent le soutien et des aides exceptionnelles parmi lesquels : le gel temporaire des charges sociales, patronales et fiscales, le gel du versement de l'IS sur les bénéfices 2019 et la régulation selon les bénéfices ou pertes de l'exercice 2020, la prise en charge de l'activité partielle, l'assouplissement et la prise en charge des arrêts de travail (pour les salariés gardant un enfant de moins de 16 ans concerné par une mesure de fermeture de son établissement scolaire et des salariés placés en quarantaine), la mise en place d'un crédit d'impôt Covid-19 et l'augmentation du seuil pour les rassemblements à 50 personnes. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet et s'il compte soutenir l'Oise, particulièrement stigmatisée par la situation sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27520

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2072

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)